



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 144 Environnement et prospective de la politique de défense



2024

PROGRAMME 144
**Environnement et prospective de la politique
de défense**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice RUFO

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8). Dans un contexte d'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, le projet de loi de finances 2024 répond aux problématiques d'un environnement stratégique instable et incertain, marqué par la poursuite du conflit en Ukraine, la reconfiguration de notre dispositif en Afrique, la compétition stratégique accrue en Indopacifique et les enjeux migratoires, environnementaux et énergétiques. Au titre du PLF 2024, la ressource du programme 144 s'élève à 2 198,4 M€ en AE et 1 967,6 M€ en CP (+61,4 M€ en CP par rapport à la LFI 2023). Sous la conduite de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la DGRIS (actions 7-1 et 8), ces crédits permettront de :

- poursuivre la remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face à la permanence de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher le renseignement extérieur et de défense

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de préserver son autonomie stratégique et de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée, à savoir renforcer son modèle intégré, garantir la résilience de ses infrastructures, répondre aux exigences de sécurité liées à sa mission et accroître ses capacités d'action. A cet effet, la DGSE poursuit ses efforts dans les domaines majeurs de la cyberdéfense et l'exploitation massive des données avec des objectifs renouvelés en matière d'adaptation et de résilience. Corrélativement à ces axes de travail, la DGSE intensifie ses actions de développement des dispositifs techniques mutualisés dont les ressources financières qui y sont consacrées poursuivent leur croissance et bénéficient à l'ensemble de la communauté nationale du renseignement. Enfin, outre la poursuite du développement des capacités opérationnelles et techniques du Service, l'exercice 2024 sera marqué par le démarrage du projet de Nouveau Siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes.

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) a bénéficié d'un cadrage en LPM en cohérence avec ses besoins. Face à une menace toujours évolutive et permanente, elle s'organise pour répondre aux défis du monde actuel. Le terrorisme apparaît comme une menace durable sur le territoire national et appelle donc une poursuite de la modernisation des dispositifs de protection de la sphère de

défense. L'intensification de la compétition des États-puissances et l'hypothèse d'un engagement majeur impliquent également un effort supplémentaire en matière de contre-espionnage et de contre-ingérence économique. Enfin, les attaques cyber sont en forte croissance et deviennent plus complexes tandis que les opérations d'influence visant la sphère défense se généralisent. La DRSD poursuivra le développement d'un outil lié à la cyberdéfense, notamment destiné à protéger les entreprises de la BITD, non couvertes par l'ANSSI. Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD un niveau d'activité particulièrement soutenu et une adaptation permanente face à l'évolution de la menace. Le Service poursuit la modernisation de ses outils pour être plus efficient et traiter de plus grandes quantités d'informations tout en maîtrisant la croissance de ses effectifs. En 2024, l'évolution de la DRSD se traduira par la livraison du bâtiment de 646 places de la direction centrale, la poursuite du développement de SIRCID et des équipements du Service en matériels techniques ainsi que l'amélioration de la capacité cyber.

Soutenir la recherche stratégique au profit des études de prospective et de stratégie de défense

La DGRIS assure la réalisation d'études prospectives de l'évolution de l'environnement international et en particulier l'analyse des risques et menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Elle met en œuvre à leur profit un dispositif de soutien à la recherche stratégique externe réformé en 2015 afin de contribuer à la consolidation de cet écosystème (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.). Dans ce cadre, la priorité est donnée aux contrats pluriannuels afin de permettre aux prestataires de pérenniser et développer leur vivier d'experts, tout en consolidant leur modèle économique. En matière de soutien à la recherche universitaire, la priorité concerne la « relève stratégique », c'est-à-dire la promotion des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) en sciences humaines et sociales, et la promotion à l'international de la recherche stratégique française sur les questions de défense. En 2024, la DGRIS mettra en œuvre un nouveau projet de réforme de ce dispositif ministériel pour les six prochaines années, présenté lors de la conférence de lancement du projet « ACADEM », et fondé sur les axes prioritaires suivants : combler les thèmes d'étude de la recherche stratégique souffrant d'un sous-investissement et encourager l'innovation (élaboration d'un document triennal d'orientations) ; développer les mesures de soutien direct à la recherche universitaire ; contribuer au renforcement du modèle économique des *think tanks* ; favoriser l'internationalisation des acteurs français de la recherche ; encourager la mobilisation et la mise en réseau des acteurs de la recherche.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2024 permettra de mettre en œuvre la première année de la nouvelle LPM 2024-2030, qui propose un nouvel équilibre entre la préparation des programmes, l'accélération du passage à l'échelle et la prospection des technologies de rupture. Quatre modes d'action complémentaires, déclinés dans le document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, seront mis en œuvre : un appui sur des démonstrateurs d'envergure (pour accélérer le développement en boucle courte) ; l'exploration des technologies de rupture très amont ; le soutien des filières critiques et le renforcement de la souveraineté ; l'ouverture à de nouveaux modes de captation (afin d'accélérer les passages à l'échelle opérationnels). Les principaux engagements de 2024 porteront sur la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales, les études des capacités majeures du combat terrestre du futur, les technologies qui concourent au programme SCAF (Système de combat aérien du futur) et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux de coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière et des études sur les thématiques d'innovation telles que les armes à énergie dirigée, l'hypervélocité, l'intelligence artificielle et systèmes autonomes, la maîtrise du spectre électromagnétique et la guerre électronique étendue, les nouvelles technologies de communication, les capteurs à l'ère des technologies quantiques, les nouvelles technologies de l'énergie, la discrétion et la furtivité, et enfin le calcul quantique. Le fonds d'investissement en capital-risque Fonds Innovation Défense poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Présentation stratégique
144		

d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement DEFINVEST poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital. Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de recherche (ONERA, institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées, en y associant l'EMA, la DGA et le SGA. Cette action couvre notamment la contribution annuelle versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti, conformément au traité de coopération en matière de défense actuellement en cours de renégociation, la contribution de la France au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que des actions de coopération scientifique bilatérales et multilatérales venant en soutien de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (PMG7). En 2024, le fonds de soutien à la modernisation des armées djiboutiennes sera consolidé et les initiatives en matière d'Europe de la défense seront renforcées. Pour mener ces actions, la DGRIS s'appuie sur le maintien d'un solide réseau diplomatique de défense français à l'étranger et sur le déploiement d'officiers de liaison et d'échange. Enfin, la DGRIS coordonne le programme des « personnalités d'avenir de la défense » (PAD), qui vise la sensibilisation de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense, contribuant ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)**

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

OBJECTIF 4 : Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

INDICATEUR 4.1 : Taux de réalisation des études

INDICATEUR 4.2 : Taux de progression des études

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2024.

Il se compose de quatre objectifs et de cinq indicateurs.

L'ajout du quatrième objectif résulte des priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visant le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
144

OBJECTIF

1 - Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 - Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	95,2	95,7	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (contrôle élémentaire et contrôle primaire / secret / très secret). Les niveaux « contrôle élémentaire » et « contrôle primaire » nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification « secret » et « très secret » demandent une enquête plus approfondie respectivement d'une durée de trois mois et six mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans le domaine des contrôles (primaires et élémentaires) et des habilitations, l'exercice 2023 se caractérise cette année encore par une hausse du nombre de demandes (+23 % en juin 2023 par rapport à juin 2022).

Afin de répondre à cette augmentation du besoin, le Centre National des Habilitations de la Défense (CNHD) poursuit sa transformation affectant à la fois l'organisation du travail et les outils. En effet, les solutions numériques (deux systèmes d'information) visant à optimiser les opérations de traitement et d'analyse sont désormais implémentées et bénéficient de développements complémentaires.

L'ensemble de ces mesures devraient ainsi permettre à la DRSD d'atteindre le taux cible, à savoir 95 % des avis émis dans les délais prescrits.

La cible de 95 % pour 2024 reste inchangée par rapport à celle fixée en 2023 compte tenu de l'augmentation des demandes auxquelles la DRSD fait face.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	95,6	94,8	95	80	80	80

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité.

Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DRSD a fait évoluer cet indicateur, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

La DRSD a été amenée à revoir la cible de son indicateur 1.2 dans la mesure où le périmètre de référence des sites à inspecter a augmenté de 15 % par rapport à l'an passé. Cette augmentation est due à l'instruction ministérielle n° 1 du 1^{er} juillet 2021 qui retire à l'inspection des armées (IdA) les inspections des sites nucléaires mais également à l'augmentation du nombre de sites détenant des informations et supports classifiés.

Pour 2024, Le nombre de sites à inspecter étant plus important que ce que permettent les capacités de la DRSD, le taux de réalisation des inspections à délais de contrôle échus a été abaissé de 95 % à 80 %.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d'un exercice à l'autre, le Centre de Conseil en Prévention et des Inspections (CCPI) de la DRSD s'adapte en ajustant la programmation des inspections.

Enfin, l'investissement dans la numérisation du processus d'inspection se poursuit.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
144

OBJECTIF

2 - Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 - Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	81,4	80,3	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence Européenne de Défense, la Commission Européenne, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense...

Source des données : DGA / AID.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030, déclinées en termes d'études amont dans le document de l'orientation de l'innovation de défense et sous la coordination de l'Agence de l'Innovation de Défense, les crédits accordés à l'innovation doivent consolider la supériorité technologique et garantir la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité (espace, fonds marins, champ informationnel, cyber). Un niveau d'ambition est défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La prévision fixée pour 2024 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d'obtenir

un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 - Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 - Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	22	16	22	22	22	22

Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation à la suite de la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des Armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de dépôt de licences reste à un niveau élevé depuis 2018. Au regard de l'augmentation du flux de licences, du nombre de licences complexes relatives à des transferts d'assemblage, de production locale de composants, de maintenance, voire de co-développement de version propriétaire du pays, l'objectif de délai de traitement des licences fixé par le SGDSN (20 jours) est difficilement atteignable sur la durée.

Cependant l'amélioration de la performance de traitement des demandes d'exportation de matériels de guerre se confirme, malgré cette augmentation globale des demandes. Le rééquilibrage constaté depuis 2021 entre le nombre de nouvelles licences, les modificatifs et les prorogations se poursuit au profit de ces deux dernières, ce qui induit une instruction simplifiée des demandes.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
144

OBJECTIF**4 - Développer des capacités spatiales et de défense souveraines**

Les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visent en particulier le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

INDICATEUR**4.1 - Taux de réalisation des études**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation des études	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de réalisation des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de réalisation calcule l'avancement des engagements juridiques des études prévues par l'opération budgétaire (OB) « espace ».

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul se base sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) consacrées par l'OB « espace »

L'indicateur taux de réalisation est le rapport entre AE consommées et AE prévues en LFI $I (%) = \frac{AE \text{ consommées}}{AE \text{ prévues en LFI}}$

$$I (%) = \frac{AE \text{ consommées}}{AE \text{ prévues en LFI}}$$

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 et sous la coordination de l'Agence de l'Innovation de Défense, les crédits accordés à l'innovation doivent consolider la supériorité technologique et garantir la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité comme le domaine spatial.

La prévision fixée pour 2024 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

INDICATEUR**4.2 - Taux de progression des études**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de progression des études	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de progression des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de progression s'appuie sur la notion de jalon qui sanctionne l'avancement des projets de développement des démonstrateurs.

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul est basé sur la somme pondérée (SP) des passages de revue réalisés.

L'indicateur taux de progression est le rapport entre SP réalisée et SP prévue : $I (\%) = \frac{SP_{réalisée}}{SP_{prévue}}$

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux de 100 %, correspond à un avancement nominal des études ainsi que des développements des démonstrateurs.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		197 142 357 179 830 897	269 827 523 360 486 758	340 000 356 400	467 309 880 540 674 055	10 595 135 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		180 330 938 159 770 897	259 757 523 348 936 758	280 000 296 400	440 368 461 509 004 055	10 575 135 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 811 419 20 060 000	10 070 000 11 550 000	60 000 60 000	26 941 419 31 670 000	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 385 548 572 1 483 873 943	22 454 962 63 895 889	73 473 137 65 782 991	1 481 476 671 1 613 552 823	1 000 000 0
07.01 – Analyse stratégique		7 460 801 9 477 363	0 0	370 000 370 000	7 830 801 9 847 363	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		22 727 775 27 531 208	0 0	0 0	22 727 775 27 531 208	0 0
07.03 – Etudes amont		1 059 496 840 1 140 933 409	0 0	51 000 000 42 225 800	1 110 496 840 1 183 159 209	1 000 000 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		295 863 156 305 931 963	22 454 962 63 895 889	22 103 137 23 187 191	340 421 255 393 015 043	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 182 433 5 246 189	0 0	36 874 920 38 950 000	41 057 353 44 196 189	0 0
Totaux		1 586 873 362 1 668 951 029	292 282 485 424 382 647	110 688 057 105 089 391	1 989 843 904 2 198 423 067	11 595 135 320 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		228 905 464 233 559 206	247 574 651 242 313 789	340 000 356 400	476 820 115 476 229 395	10 595 135 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		212 364 396 216 853 813	204 924 300 208 126 213	280 000 296 400	417 568 696 425 276 426	10 575 135 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 541 068 16 705 393	42 650 351 34 187 576	60 000 60 000	59 251 419 50 952 969	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 292 402 123 1 317 514 734	22 454 962 63 895 889	73 473 137 65 782 991	1 388 330 222 1 447 193 614	1 000 000 0
07.01 – Analyse stratégique		8 360 801 9 277 363	0 0	370 000 370 000	8 730 801 9 647 363	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		22 727 775 27 531 208	0 0	0 0	22 727 775 27 531 208	0 0
07.03 – Etudes amont		965 450 391 974 774 200	0 0	51 000 000 42 225 800	1 016 450 391 1 017 000 000	1 000 000 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		295 863 156 305 931 963	22 454 962 63 895 889	22 103 137 23 187 191	340 421 255 393 015 043	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 182 433 5 246 189	0 0	36 874 920 38 950 000	41 057 353 44 196 189	0 0

Environnement et prospective de la politique de défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Programme n°

144

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
Totaux		1 525 490 020 1 556 320 129	270 029 613 306 209 678	110 688 057 105 089 391	1 906 207 690 1 967 619 198	11 595 135 320 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	1 586 873 362 1 668 951 029 1 484 602 383 1 504 647 469	1 000 000 20 000 20 000	1 525 490 020 1 556 320 129 1 594 323 647 1 715 512 677	1 000 000 20 000 20 000
5 - Dépenses d'investissement	292 282 485 424 382 647 354 528 240 364 730 243	10 595 135 320 000 300 000 300 000	270 029 613 306 209 678 323 725 401 346 433 763	10 595 135 320 000 300 000 300 000
6 - Dépenses d'intervention	110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099		110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099	
Totaux	1 989 843 904 2 198 423 067 1 903 004 610 1 933 682 811	11 595 135 320 000 320 000 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198 1 981 923 035 2 126 251 539	11 595 135 320 000 320 000 320 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	1 586 873 362 1 668 951 029	1 000 000	1 525 490 020 1 556 320 129	1 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 291 010 206 1 363 019 066	1 000 000	1 229 626 864 1 250 388 166	1 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	295 863 156 305 931 963		295 863 156 305 931 963	
5 – Dépenses d'investissement	292 282 485 424 382 647	10 595 135 320 000	270 029 613 306 209 678	10 595 135 320 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	259 833 361 347 863 457	10 595 135 320 000	234 957 979 225 799 846	10 595 135 320 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 994 162 12 623 301		12 616 672 16 513 943	
53 – Subventions pour charges d'investissement	22 454 962 63 895 889		22 454 962 63 895 889	
6 – Dépenses d'intervention	110 688 057 105 089 391		110 688 057 105 089 391	
62 – Transferts aux entreprises	46 300 000		46 300 000	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	36 300 000		36 300 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137		22 103 137	
64 – Transferts aux autres collectivités	42 284 920 68 789 391		42 284 920 68 789 391	
Totaux	1 989 843 904 2 198 423 067	11 595 135 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198	11 595 135 320 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

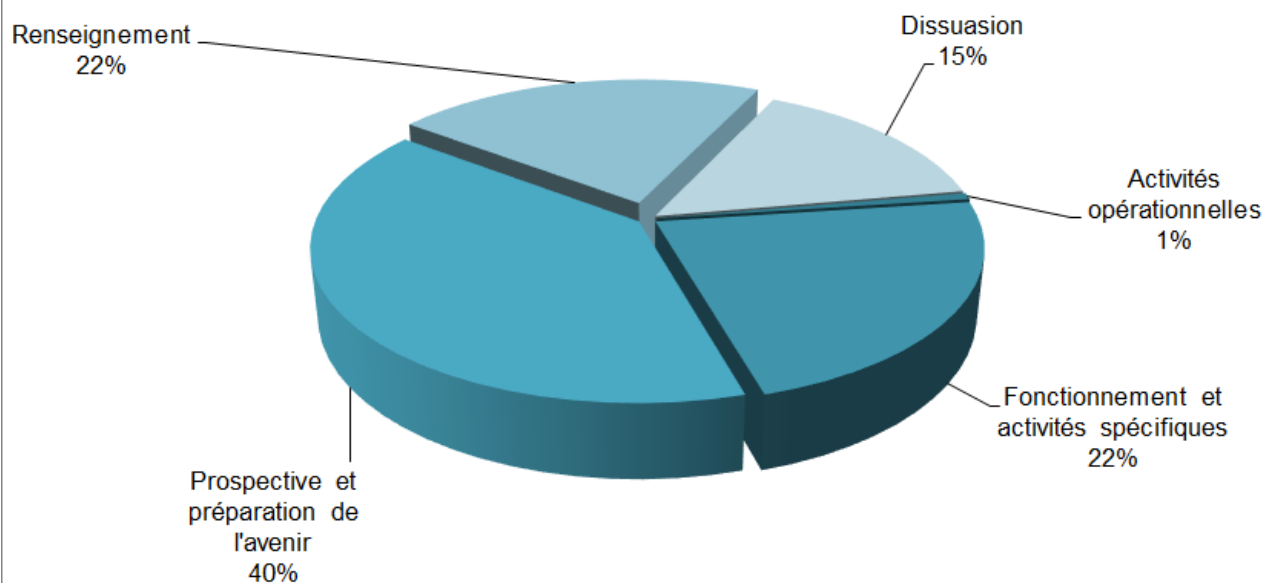
Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

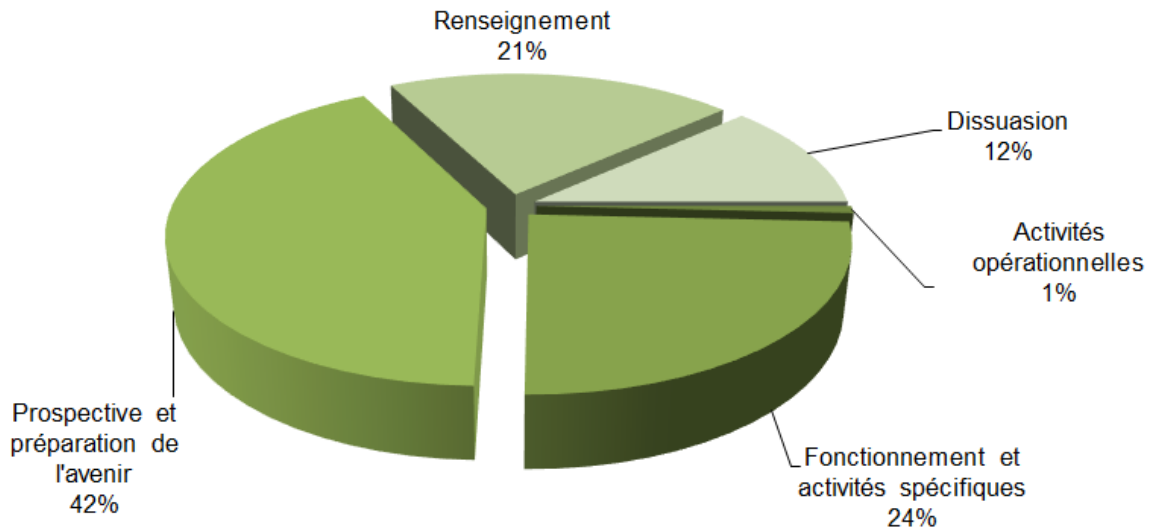
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	540 674 055	540 674 055	0	476 229 395	476 229 395
03.31 – Renseignement extérieur	0	509 004 055	509 004 055	0	425 276 426	425 276 426
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	31 670 000	31 670 000	0	50 952 969	50 952 969
07 – Prospective de défense	0	1 613 552 823	1 613 552 823	0	1 447 193 614	1 447 193 614
07.01 – Analyse stratégique	0	9 847 363	9 847 363	0	9 647 363	9 647 363
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	27 531 208	27 531 208	0	27 531 208	27 531 208
07.03 – Etudes amont	0	1 183 159 209	1 183 159 209	0	1 017 000 000	1 017 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	393 015 043	393 015 043	0	393 015 043	393 015 043
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	44 196 189	44 196 189	0	44 196 189	44 196 189
Total	0	2 198 423 067	2 198 423 067	0	1 967 619 198	1 967 619 198

Répartition des crédits par OS - AE 2024



Répartition des crédits par OS - CP 2024



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2024					Répartition des crédits par OS - CP 2024				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,96	-	-	-	14,96	14,96	-	-	-	14,96
Fonctionnement et activités spécifiques	356,98	65,06	61,09	-	497,30	356,98	65,06	61,09	-	483,12
Prospective et préparation de l'avenir	843,98	-	43,90	-	887,88	783,63	-	43,90	-	827,53
Renseignement	119,08	359,33	0,10	-	478,50	172,81	241,15	0,10	-	414,06
Dissuasion	333,96	-	-	-	333,96	227,95	-	-	-	227,95
Total	1 668,95	424,38	105,09	-	2 198,42	1 556,32	306,21	105,09	-	1 967,62

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Activités opérationnelles	0,20			0,20	-	-	-	-	0,20
		10,28		10,24	0,04	-	-	-	10,28
			14,96		14,91	0,04	-	-	14,96
Fonctionnement et activités spécifiques	30,08			25,09	4,35	0,63	-	0,01	30,08
		463,26		428,74	22,02	-	-	12,50	463,26
			483,12		456,75	26,37	-	-	483,12
Prospective et préparation de l'avenir	1 738,98			784,25	430,96	231,68	130,72	161,38	1 738,98
		936,22		117,46	221,37	252,54	220,49	124,37	936,22
			887,88		175,19	184,45	351,52	176,72	887,88
Renseignement	484,72			277,29	157,13	45,78	4,50	0,02	484,72

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

		1 427,14		187,17	189,77	149,72	126,50	773,98	1 427,14
			478,82		88,98	148,50	241,35	-	478,82
Dissuasion	448,36			181,27	75,84	103,89	74,75	12,61	448,36
		147,93		56,52	58,67	24,82	6,60	1,32	147,93
			333,96		93,44	47,05	129,27	64,21	333,96
Total	2 702,35	2 984,83	2 198,74	2 068,22	1 989,44	1 215,46	1 285,69	1 327,10	7 885,92
	Somme Eng.		7 885,92	Somme des paiements					7 885,92

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
Total	168,75	184,80	353,55	88,50

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
	320 000	320 000

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+100 000	+100 000	+100 000	+100 000
Financement de renforts temporaires à l'étranger	105 ►				+100 000	+100 000	+100 000	+100 000
Transferts sortants					-2 249 065	-2 249 065	-2 249 065	-2 249 065
Contribution au commissariat aux communications électroniques de défense (CCED)	► 134				-2 240 000	-2 240 000	-2 240 000	-2 240 000
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	► 148				-2 367	-2 367	-2 367	-2 367
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	► 148				-4 062	-4 062	-4 062	-4 062
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	► 148				-2 636	-2 636	-2 636	-2 636

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
07 Prospective de défense	15 040 000		7 660 000	2 380 000	5 000 000
Total	15 040 000		7 660 000	2 380 000	5 000 000

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	2 600 000	2 600 000	3 200 000	3 200 000	4 660 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 200 000			1 200 000	800 000	400 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	1 000 000	720 000	3 510 000	2 500 000	1 790 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000	500 000	250 000	503 000	500 000	253 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000	3 500 000			2 000 000	1 500 000
Total	21 173 000	7 600 000	3 570 000	8 413 000	9 000 000	8 603 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
Génération 2015-2020	2 380 000	5 000 000
Génération 2021-2027	9 000 000	8 603 000
Génération -	11 380 000	13 603 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
2 703 311 657	0	3 188 300 159	1 918 802 825	3 618 950 717

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
3 618 950 717	1 160 164 232 0	809 051 748	563 554 407	1 086 180 330
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
2 198 423 067 320 000	807 454 966 320 000	406 411 225	722 134 434	262 422 442
Totaux	1 967 939 198	1 215 462 973	1 285 688 841	1 348 602 772

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
36,74 %	18,48 %	32,84 %	11,94 %

Justification par action

ACTION (24,6 %)

03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	540 674 055	540 674 055	320 000
Crédits de paiement	0	476 229 395	476 229 395	320 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	179 830 897	233 559 206
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	179 830 897	233 559 206
Dépenses d'investissement	360 486 758	242 313 789
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	347 863 457	225 799 846
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 623 301	16 513 943
Dépenses d'intervention	356 400	356 400
Transferts aux autres collectivités	356 400	356 400
Total	540 674 055	476 229 395

SOUS-ACTION

03.31 – Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D-3126-2 et D-3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée et de préserver son autonomie stratégique.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

À cet effet, la DGSE poursuit ses efforts dans les domaines majeurs de la cybersécurité ou l'exploitation massive des données avec des objectifs renouvelés en matière d'adaptation et de résilience. Corrélativement à ces axes de travail, la DGSE intensifie ses actions de développement des dispositifs techniques mutualisés dont les ressources financières qui y sont consacrées poursuivent leur croissance, et bénéficient à l'ensemble de la communauté nationale du renseignement.

Enfin, outre la poursuite du développement des capacités opérationnelles et techniques du Service, l'exercice 2024 sera marqué par le démarrage du projet de nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes.

Au titre du PLF 2024, la dotation de la DGSE s'élève à 541 M€ d'AE et 476 M€ de CP.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de missions).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires, dont une partie de l'électricité, et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Alimentation	314 367	314 367
	Déplacements et transports	12 537 568	12 537 568
Sous-total	AOP	12 851 935	12 851 935
FAS	Mobilité des personnels	2 870 218	2 870 218
	Fonctionnement courant	15 455 327	15 455 327
	Soutien courant des structures	22 055 861	22 055 861
	Soutien des ressources humaines	5 183 085	5 183 085
Sous-total	FAS	45 564 491	45 564 491
Total agrégat Fonctionnement		58 416 426	58 416 426

OS AOP

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une hausse de 3,8 % par rapport au LFI 2023.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international, économique et à la présence du Service à l'étranger. 97,6 % des crédits programmés sont consacrés à l'OB « Déplacements et transports ».

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS diminuent de 22,7 % en AE et augmentent de 3,8 % en CP par rapport à la LFI 2023. La diminution du niveau des AE est la conséquence directe de l'engagement pluriannuel (engagement pour deux ans) des dépenses d'électricité réalisé en 2023, portées par l'agrégat fonctionnement (OS FAS) pour 30 % et par l'agrégat équipement (OS RENS) à hauteur de 70 %. L'accroissement des CP permettra de satisfaire les besoins en fonctionnement liés à l'accroissement des effectifs.

Cette ressource permettra ainsi au Service de couvrir ses besoins au titre du fonctionnement courant (habillements et accessoires techniques dans le cadre de la projection du personnel notamment) et de poursuivre sa politique de fidélisation du personnel (augmentation de 23 % de l'OB « Soutien des ressources humaines »).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT****1. Description :**

L'OS « renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier », ainsi que la part des dépenses d'électricité nécessaires au fonctionnement des centres de données du Service.

2. Aspects financiers :**2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	108 692 388	184 800 000	293 492 388	196 600 274
OB	Renseignements	157 095 241	-	157 095 241	170 259 726
Total		265 787 629	184 800 000	450 587 629	366 860 000

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2024 en AE s'élève à 451 M€ contre 369 M€ en LFI 2023, soit une augmentation de l'ordre de 22 % liée à la manœuvre budgétaire nécessaire à l'affectation complémentaire au profit du projet de nouveau siège.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées à la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations ;

En CP, la ressource augmente de 1,5 % par rapport à la LFI 2023, permettant ainsi de maintenir au niveau minimal les financements des activités du domaine « métier » et des différents travaux immobiliers déjà initiés.

Premier exercice de la LPM 2024-2030, l'année 2024 poursuit la réalisation du programme d'investissement du Service et sera notamment marquée par :

- le démarrage du projet de nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes ;
- la poursuite du programme de rénovation des infrastructures techniques du service, dans le cadre d'une stratégie globale combinant résilience des infrastructures et développement des capacités dans un contexte de déménagement du Service ;
- la poursuite du développement et du maintien de ses capacités techniques, plus particulièrement dans le domaine cyberdéfense qui demeure une priorité au sein de la mission défense ;
- les investissements récurrents dans les systèmes d'information et de communication, qui jouent un rôle central dans la conduite des activités du Service ;
- la poursuite des investissements dans les grands programmes interministériels au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement.

2.2 - Tableau des autorisations d'engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
OB	Appui au renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
OB	Renseignement	-	-	-	-
Total		168,75	184,80	353,55	88,50

Les AEANE à fin 2023 s'élèvent à 168,8 Md€, dont 88,3 M€ inhérents au projet de nouveau siège du Service.

En 2024, une affectation complémentaire de 184,8 M€ est prévue dont 183,8 M€ liés au nouveau siège et 1 M€ au titre des provisions pour risques, aléas et révisions de prix pour un projet immobilier en cours de finalisation.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Appui au renseignement	300 000	300 000
Total		300 000	300 000

SOUS-ACTION

03.32 – Renseignement de sécurité de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD, résumée par la devise « renseigner pour protéger », est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2024 de la DRSD s'élève à 31,67 M€ en AE et 50,95 M€ en CP. Par rapport à la LFI 2023, elle est en hausse de 18 % en AE et en baisse de 14 % en CP.

Cette évolution est principalement liée aux travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense et l'évolution du contexte international conduisent la DRSD à poursuivre sa montée en puissance, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable.

En 2024, la DRSD poursuivra le développement de sa nouvelle base de souveraineté, qui permettra de stocker et d'exploiter le renseignement à partir d'une solution logicielle purement nationale, et d'un nouveau système d'information utilisé notamment dans le cadre des processus d'habilitation. Elle continuera sa démarche de numérisation et d'automatisation de ses activités, en particulier dans le domaine de la protection. Enfin, elle engagera le renouvellement de certains de ses matériels techniques tout en préparant l'emménagement de la direction centrale dans le nouveau bâtiment nommé le « 2bis ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme 144	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	592 574	592 574	Effectif	1 662	357
Sous-total	AOP	592 574	592 574			
FAS	Communication et relations publiques	589 468	589 468	Effectifs	1 662	355
	Fonctionnement courant	877 695	877 695	Effectifs soutenus	1 662	528
	Soutien courant des structures	734 212	734 212	m² SHON	ND	ND
	Soutien des matériels communs	-	-	Effectifs	1 662	-
	Soutien des ressources humaines	959 020	959 020	nombre de jours de formation	ND	ND
Sous-total	FAS	3 160 395	3 160 395			
Total agrégat Fonctionnement		3 752 969	3 752 969			

Les crédits alloués sur l'OS AOP en 2024 sont quasiment identiques à la LFI 2023.

Sur l'OS FAS, les dépenses augmentent de 0,8 M€ (+32 %) par rapport à la LFI 2023, afin de financer divers besoins liés à l'emménagement dans le futur bâtiment de la direction centrale.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT****1. Description :**

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » (RENS) finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 037 668	4 037 668
OB	Matériels de transport	533 186	533 186
OB	Matériels divers	231 820	231 820
OB	Matériels techniques	10 340 314	30 822 132
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	12 774 043	11 575 194
Total			

27 917 031

47 200 000

Les dépenses de l'OS RENS augmentent de 17 % en AE (+4 M€) et diminuent de 16 % en CP (-9,1 M€) en raison d'évolutions principalement liées aux OB suivantes :

OB - Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- La construction du nouveau bâtiment de la direction centrale.
- Les besoins en matériels spécifiques.

La dotation augmente de 6,2 % en AE (+0,6 M€) et diminue de 26,3 % en CP (-11 M€), en raison des échéances d'engagement et de paiement du marché de construction du bâtiment. L'achèvement des travaux prévu fin 2024 engendre un besoin de CP moindre qu'en 2023.

OB - Systèmes d'information et de communication

En 2024, la DRSD continuera à moderniser et développer ses systèmes d'information tout en assurant le bon fonctionnement de son infrastructure technique à un haut niveau de sécurité. La poursuite du développement de la nouvelle base de souveraineté du service fait partie des priorités, ainsi que le perfectionnement d'un système d'information utilisé dans le cadre des processus d'habilitation. Les dépenses serviront également à financer l'activité de cyberdéfense, notamment le CERT (*Computer Emergency Response Team*) au profit du secteur des entreprises de défense.

L'évolution des crédits dédiés à cette OB (+3,6 M€ en AE soit +40,2 % et +2,3 M€ en CP soit +24,9 %) est liée au calendrier d'engagement et de paiement des projets de systèmes d'information concernés.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

TABLEAU DES FdC-AdP (EN €)

Niveau	Description	AE	CP
OB	Matériels de transport	20 000	20 000
Total		20 000	20 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	13,44	-	-	-	13,44	13,44	-	-	-	13,44
Fonctionnement et activités spécifiques	47,31	1,16	0,26	-	48,72	47,31	1,16	0,26	-	48,72
Renseignement	119,08	359,33	0,10	-	478,50	172,81	241,15	0,10	-	414,06
Total	179,83	360,49	0,36	-	540,67	233,56	242,31	0,36	-	476,23

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

Activités opérationnelles	0,16			0,16	-	-	-	-	0,16
		8,46		8,46	-	-	-	-	8,46
			13,44		13,44	-	-	-	13,44
Fonctionnement et activités spécifiques	27,85			22,86	4,35	0,63	-	0,01	27,85
		79,44		45,34	21,60	-	-	12,50	79,44
			48,72		22,78	25,95	-	-	48,72
Renseignement	484,72			277,29	157,13	45,78	4,50	0,02	484,72
		1 427,14		187,17	189,77	149,72	126,50	773,98	1 427,14
			478,82		88,98	148,50	241,35	-	478,82
Total	512,73	1 515,04	540,99	541,28	498,05	370,57	372,34	786,51	2 568,76
	Somme Eng.		2 568,76	Somme des paiements					2 568,76

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
OB	Appui au renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
OB	Renseignement	-	-	-	-
Total		168,75	184,80	353,55	88,50

TABLEAU DES FDC-ADP

Niveau	Description	AE	CP
OS	Renseignement	320 000	320 000
Total		320 000	320 000

ACTION (73,4 %)

07 - Prospective de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 613 552 823	1 613 552 823	0
Crédits de paiement	0	1 447 193 614	1 447 193 614	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 483 873 943	1 317 514 734
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 177 941 980	1 011 582 771
Subventions pour charges de service public	305 931 963	305 931 963
Dépenses d'investissement	63 895 889	63 895 889
Subventions pour charges d'investissement	63 895 889	63 895 889
Dépenses d'intervention	65 782 991	65 782 991
Transferts aux entreprises	35 000 000	35 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités	30 782 991	30 782 991
Total	1 613 552 823	1 447 193 614

SOUS-ACTION

07.01 – Analyse stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. L'objectif étant d'anticiper les tendances dans le moyen et long terme, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées commande des études et recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2024 s'élève à 9,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 9,6 M€ en crédits de paiement (CP). Elle permettra la poursuite d'actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances.

En 2024, le soutien à la recherche stratégique et l'innovation, le développement des mesures de soutien direct à la recherche universitaire, la consolidation du modèle économique des think tanks, l'internationalisation et la mobilisation des acteurs français de la recherche seront renforcés.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme 144	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

La sous-action 07-01 « Analyse stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » déclinée en trois opérations budgétaires (OB) :

OB - EPS

Les études prospectives et stratégiques (EPS) visent à développer la recherche stratégique nationale pour la sécurité et la défense. Depuis 2015, la DGRIS a opéré une réforme de son dispositif de soutien afin de renforcer la prise en compte des études de défense auprès de la communauté des experts nationaux et des enseignements académiques. Cette ambition porte, à terme, sur la création d'une filière de « *war studies* » auprès de la filière universitaire française.

La réforme implique également la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, *think tanks*, cabinets de conseil, etc.) ou publique (IRSEM, centres d'armées, universités, etc.), ainsi qu'un rééquilibrage de son approche historique au profit du champ universitaire.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Le programme « Personnalité d'avenir défense » (PAD) est mis en œuvre au ministère des Armées depuis 2008. Depuis 2015, il implique trois partenaires : la DGRIS, la DGA et l'EMA. Chaque organisme intervient dans le cadre de ses attributions propres (respectivement en vue d'objectifs politiques et stratégiques, industriels, opérationnels).

Piloté par la DGRIS, le programme a pour ambition de sensibiliser de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de contribuer ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

OB - Recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication sont octroyées chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

2. Aspects financiers :**2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	EPS	9 477 363	9 017 363	-	-	ND
OB	Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat	-	260 000	Nombre de PAD	30	8 667
OB	Recherche stratégique	370 000	370 000	Nombres de subventions	20	18 500
Total		9 847 363	9 647 363			

OB - EPS

Les crédits de l'OB « EPS » augmentent de 27 % en AE et de 11 % en CP par rapport à la LFI 2023 afin de poursuivre le renforcement des actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances en 2024.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Les crédits alloués en 2024 sont identiques à ceux ouverts en 2023.

OB - Recherche stratégique

Les crédits alloués en 2024 sont identiques à ceux ouverts en 2023.

SOUS-ACTION

07.02 – Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettront de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. À travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont (sous-action 0144-07-03 « Études amont »), l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de préparation des systèmes (APS) de la DGA, avec le soutien du Centre d'Analyse Technico-Opérationnelle de Défense (CATOD) agissant comme secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et assurant la maîtrise d'ouvrage des études. Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties sur deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses au besoin militaire prévisible à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme 144	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2024 s'inscrit, concernant les EOTO, pleinement dans les orientations de la loi de programmation militaire 2024-2030 en particulier pour la priorité donnée à l'innovation telle que présentée au paragraphe 2.2.3. de son rapport annexé (2.2.3. Efforts prioritaires pour les armées du futur, en particulier son premier paragraphe portant sur l'innovation).

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. *In fine*, les résultats peuvent contribuer aux dossiers présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2024, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante et visent plusieurs priorités de la LPM (en particulier l'espace, les drones, la défense surface-air, le renseignement et le cyber) :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cyberdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement - combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION****1. Description :**

La part de la sous-action n° 0144-07-02 retracée dans l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Dissuasion	6 040 000	6 040 000
Total		6 040 000	6 040 000

Les crédits de l'OS « Dissuasion » augmentent de 53,7 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	5 344 375	5 375 456
OB	Engagement - combat	9 324 228	9 423 879
OB	Études transverses	4 093 563	4 118 076
OB	Projection mobilité soutien	1 591 941	1 100 829
OB	Protection et sauvegarde	1 137 101	1 472 968
Total		21 491 208	21 491 208

Les crédits de l'OS « Prospective et préparation de l'avenir » augmentent de 14,3 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2023.

Les prévisions d'engagements pour 2024 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2024, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de juin 2023. La ventilation des ressources entre les différentes OB peut être appelée à fortement évoluer en fonction de la liste finale des EOTO qui seront retenues lors du CETO de décembre 2023.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont, objet de la sous-action n° 3 « Études amont », sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Justification au premier euro
144		

- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DÉPENSES DE L'AGREGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)****1. Description :**

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur

les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiendront l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribueront à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux et à leur protection. Elles permettront en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour permettre d'assurer les capacités de veille stratégique et d'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles viseront l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, et de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale. Elles faciliteront également l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribueront à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles, maîtrise des grands fonds marins et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Justification au premier euro
144		

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, via un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (Fonds innovation défense) fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	198 760 072	243 933 236
OB	Information et renseignement (hors espace)	176 945 065	125 278 899
OB	Espace	105 154 164	70 090 835
OB	Naval	104 590 234	47 095 808
OB	Terrestre, NRBC et Santé	63 809 966	77 449 243
OB	Technologies transverses	87 883 011	115 161 088
OB	Recherche et captation innovation	118 096 697	116 080 891
	Total	855 239 209	795 090 000

L'année 2024 verra la poursuite de l'effort en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, d'investissement dans l'innovation de rupture et de réalisation de démonstrateurs, prévue au titre de la loi de programmation militaire 2024-2030, avec un niveau de ressource porté à 855 M€ en autorisations d'engagement et 795 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les études de maturation des briques technologiques utilisables par les avions du système de combat aérien futur, se poursuivront. Les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale donneront lieu à des études complémentaires, principalement dans les domaines de la localisation et la guerre électronique. Les principaux résultats attendus en 2024 concernent technologies des futurs armements guidés et les effecteurs de guerre électronique.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les travaux d'études sur différentes technologies afin de garantir l'accès dans les espaces aériens contestés se poursuivront avec des évaluations attendues en 2024. En adéquation avec la démarche de développement durable du ministère, les essais de fonctionnement sur les turbomachines d'hélicoptères avec des carburant d'aviation durable se poursuivront.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études relatives au démonstrateur de planeur hypersonique se poursuivront, suite au premier essai réalisé en 2023. L'année 2024 verra également la poursuite des études concernant les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols) ainsi que celle du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles, ainsi que les résultats des travaux conduits en coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière/futur missile antinavire.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les principaux engagements 2024 permettront le lancement de nouvelles études dans le traitement radar, les démonstrateurs radars, la surveillance de l'espace ainsi que la poursuite des études sur la surveillance maritime. Un financement sera également apporté au projet en coopération européenne de développement d'un intercepteur endo-atmosphérique. Les études de maturation technologique des moyens de défense surface-air et d'alerte avancée seront également poursuivies.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, les engagements 2024 couvriront un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes, les technologies quantiques, les drones et munitions télé-opérées ainsi que les systèmes géographiques et hydrographiques et les réseaux tactiques multifonctions. Plusieurs projets seront lancés en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense. Les études exploitant l'intelligence artificielle

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Justification au premier euro
144		

seront poursuivies dans les domaines des capteurs embarqués, des réseaux de communication et systèmes de radio tactiques ainsi que du renseignement.

Dans le domaine de la cyberdéfense, les activités de sécurisation des plateformes militaires, des systèmes spatiaux et systèmes d'armes seront poursuivies et complétées par de nouvelles études.

OB - « espace »

Dans le domaine spatial, les principaux engagements 2024 permettront la poursuite du développement de démonstrateurs de renseignement spatial d'origine image (détection infrarouge, imagerie hyperspectrale) et d'action dans l'espace. Plusieurs projets seront lancés en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense et porteront sur les senseurs spatiaux, les lanceurs réactifs et l'alerte avancée. Les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique), de communication militaire, de surveillance de l'espace et d'action dans l'espace se poursuivront.

OB - « Naval »

Le domaine naval sera marqué par le lancement d'études complémentaires, en particulier sur les technologies nécessaires aux drones sous-marins. Les études sur le leurrage et la maîtrise des fonds marins seront également poursuivies.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements continueront de porter principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS. Des résultats sont attendus en 2024, notamment sur l'amélioration des technologies sur la fonction « feu » des systèmes terrestres. Des projets complémentaires seront lancés dans le cadre du combat collaboratif. Les études sur la robotique terrestre et l'hybridation de blindés se poursuivront.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations seront poursuivis en 2024.

OB - « Technologies transverses »

En ce qui concerne les technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux) et des armes non cinétiques, de nouvelles études seront lancées en 2024 ; des démonstrations d'armes non cinétiques seront réalisées.

Dans le domaine du soutien, les études se poursuivront.

Les travaux sur la fabrication additive de pièces de rechange seront poursuivis, pour des applications dans la maintenance aéronautique.

Le fonds innovation défense continuera ses investissements en vue de consolider le développement de PME et ETI technologiques à caractère dual.

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation seront poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la défense.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION**1. Description :**

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme 144	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Dissuasion	327 920 000	221 910 000
Total		327 920 000	221 910 000

Les principales études portent, en 2024, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ;
- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 - Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (ONERA, écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris créé en mai 2019) et la subvention versée à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONERA et aux écoles sous tutelle de la DGA est en hausse par rapport à 2023 et conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l'ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l'Institut polytechnique de Paris et l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	393 015 043	393 015 043
Total agrégat Fonctionnement		393 015 043	393 015 043

OS FAS*ONERA*

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public versée à l'office financera la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.). La partie la plus aval du programme annuel est financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Sa subvention pour charges de service public s'élève à 117 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à la LFI 2023. Elle est notamment due aux effets de l'inflation et des surcoûts liés au prix de l'énergie.

En parallèle, une subvention pour charges d'investissement permettra à l'ONERA de disposer de moyens de meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs. Une partie de cette subvention permettra de financer l'opération immobilière PRISME, dont l'objectif est le regroupement sur Palaiseau des équipes et des moyens situés sur les sites de Meudon et de Chatillon. Cette opération est financée partiellement par le CAS Immobilier, dans l'attente de la vente des anciens sites une fois le déménagement réalisé (à l'horizon 2025) ; le complément est financé par la subvention pour charges d'investissement.

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2024 pour les quatre établissements s'élève à 184 M€ en AE et CP. Elles prennent en compte les effets de l'inflation et les surcoûts liés au prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice décidée en 2022.

Elle se répartit comme suit :

- 104 M€ pour l'École Polytechnique ;
- 20 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 17 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 43 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les subventions pour charges d'investissement en 2024 s'élèvent à 35 M€ en AE et CP.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial. L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

Pour mener ces missions, la subvention pour charges de service public prévue au titre de 2024 s'élève à 4,4 M€, soit une augmentation de 27 % par rapport à la LFI 2023.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, détonique, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

COÛTS SYNTHETIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	333,96	-	-	-	333,96	227,95	-	-	-	227,95
Fonctionnement et activités spécifiques	305,93	63,90	23,19	-	393,02	305,93	63,90	23,19	-	393,02
Prospective et préparation de l'avenir	843,98	-	42,60	-	886,58	783,63	-	42,60	-	826,23
Total	1 483,87	63,90	65,78	-	1 613,55	1 317,51	63,90	65,78	-	1 447,19

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Dissuasion	448,36			181,27	75,84	103,89	74,75	12,61	448,36
		147,93		56,52	58,67	24,82	6,60	1,32	147,93
			333,96		93,44	47,05	129,27	64,21	333,96
Fonctionnement et activités spécifiques	1,80			1,80	-	-	-	-	1,80
		345,39		345,39	-	-	-	-	345,39
			393,02		393,02	-	-	-	393,02
Prospective et	1 738,34			783,60	430,96	231,68	130,72	161,38	1 738,34

préparation de l'avenir		935,26		117,15	220,92	252,34	220,49	124,37	935,26
			886,58		174,35	184,00	351,52	176,72	886,58
Total	2 188,50	1 428,59	1 613,55	1 485,74	1 447,19	843,77	913,34	540,59	5 230,64
	Somme Eng.		5 230,64	Somme des paiements					5 230,64

ACTION (2,0 %)

08 - Relations internationales et diplomatie de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	44 196 189	44 196 189	0
Crédits de paiement	0	44 196 189	44 196 189	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense » est pilotée directement par la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des Armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. Elle couvre notamment la contribution versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti (traité de coopération en cours de renégociation en 2023), la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense.

Elle intègre également la contribution aux actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7), qui participe du contrôle des transferts de biens et technologies sensibles et de la maîtrise des armements.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2024 s'élève à 44,2 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), soit une hausse de 3,1 M€ (+8 %) par rapport à la LFI 2023.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

OS - AOP

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OS - FAS

Les crédits de l'OS FAS couvrent :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de la République de Djibouti au titre de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- les dépenses liées au réseau diplomatique (missions de défense : installation SIC, valise diplomatique, gratifications des stagiaires ...) ;
- la participation du ministère des Armées au Forum de Paris pour la paix.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	1 511 182	1 511 182	Effectif	227	6 657
Sous-total	AOP	1 511 182	1 511 182			
FAS	Mobilité des personnels	436 800	436 800	ND	-	ND
	Relations internationales	32 582 684	32 582 684	ND	-	ND
	Communication et relations publiques	165 523	165 523	ND	-	ND
	Subventions et transferts	8 200 000	8 200 000	Nombre de contributions	1	8 200 000
Sous-total	FAS	41 385 007	41 385 007			
Total agrégat Fonctionnement		42 896 189	42 896 189			

OS AOP

Les crédits alloués sont quasi-identiques à ceux ouverts en 2023 (+0,1 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI 2023).

OS FAS

En 2024, les crédits de l'OB « Relations internationales » permettront le financement de :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de Djibouti à hauteur de 26,5 M€ ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) pour 2 M€ ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique à hauteur de 0,7 M€.

OB Subventions et transferts

Les crédits de l'OB « Subventions et transferts » correspondent à la contribution française au budget de fonctionnement de l'Agence européenne de défense.

Pour 2024, la contribution estimée augmente de 9 % par rapport à 2023. Cette évolution permettra de prendre en compte l'augmentation du budget de fonctionnement de l'AED lié à l'augmentation du plan de charge (inflation, Hub Européen de Défense pour l'Innovation) et au renforcement du personnel et de l'expertise liée aux domaines terrestre, aérien, maritime, spatial et cyber, du lancement d'un pôle d'innovation pour la défense et du développement des capacités à haute intensité et à spectre complet.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

L'OS « Prospective et préparation de l'avenir » couvre la contribution française au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7).

Initié lors du sommet du G8 de Kananaskis en juin 2002 pour une durée de dix ans, le partenariat mondial a été prolongé au-delà de 2012 à l'occasion du sommet de Deauville en 2011. Le rôle de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes constitue le pilier de ce programme auquel contribue le ministère des Armées.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accords internationaux	1 300 000	1 300 000
Total		1 300 000	1 300 000

Les crédits alloués sont identiques à ceux ouverts en 2023.

La gestion 2024 se caractérisera par la poursuite des projets menés dans la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives et des matières connexes (coopérations scientifiques avec des instituts de recherche étrangers, création d'une plate-forme collaborative de textes réglementaires et de bonnes pratiques sur la sécurité et la sûreté biologique...).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,51	-	-	-	1,51	1,51	-	-	-	1,51
Fonctionnement et activités spécifiques	3,74	-	37,65	-	41,39	3,74	-	37,65	-	41,39
Prospective et préparation de l'avenir	-	-	1,30	-	1,30	-	-	1,30	-	1,30
Total	5,25	-	38,95	-	44,20	5,25	-	38,95	-	44,20

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Activités opérationnelles	0,04			0,04	-	-	-	-	0,04
		1,82		1,78	0,04	-	-	-	1,82
			1,51		1,47	0,04	-	-	1,51
Fonctionnement et	0,42	-	-	0,42	-	-	-	-	0,42

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

activités spécifiques	-	38,43	-	38,00	0,42	-	-	-	38,43
	-	-	41,39	-	40,96	0,42	-	-	41,39
Prospective et préparation de l'avenir	0,65			0,65	-	-	-	-	0,65
		0,96		0,31	0,46	0,19	-	-	0,96
			1,30		0,84	0,46	-	-	1,30
Total	1,12	41,20	44,20	41,20	44,20	1,12	-	-	86,52
	Somme Eng.		86,52	Somme des paiements				86,52	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 246 189	5 246 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 246 189	5 246 189
Dépenses d'intervention	38 950 000	38 950 000
Transferts aux entreprises	1 300 000	1 300 000
Transferts aux autres collectivités	37 650 000	37 650 000
Total	44 196 189	44 196 189

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	43 213 479	43 213 479	49 002 606	49 002 606
Subventions pour charges de service public	40 848 997	40 848 997	42 610 034	42 610 034
Subventions pour charges d'investissement	2 364 482	2 364 482	6 392 572	6 392 572
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	19 063 231	19 063 231	21 025 843	21 025 843
Subventions pour charges de service public	16 698 918	16 698 918	17 435 977	17 435 977
Subventions pour charges d'investissement	2 364 313	2 364 313	3 589 866	3 589 866
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	20 222 314	20 222 314	21 154 951	21 154 951
Subventions pour charges de service public	19 275 748	19 275 748	20 129 274	20 129 274
Subventions pour charges d'investissement	946 566	946 566	1 025 677	1 025 677
X - Ecole polytechnique (P144)	115 275 391	115 275 391	127 408 425	127 408 425
Subventions pour charges de service public	101 088 989	101 088 989	103 855 968	103 855 968
Subventions pour charges d'investissement	14 186 402	14 186 402	23 552 457	23 552 457
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	117 081 552	117 081 552	146 830 875	146 830 875
Subventions pour charges de service public	114 488 353	114 488 353	117 495 558	117 495 558
Subventions pour charges d'investissement	2 593 199	2 593 199	29 335 317	29 335 317
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	3 462 151	3 462 151	4 405 152	4 405 152
Subventions pour charges de service public	3 462 151	3 462 151	4 405 152	4 405 152
Total	318 318 118	318 318 118	369 827 852	369 827 852
Total des subventions pour charges de service public	295 863 156	295 863 156	305 931 963	305 931 963
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	22 454 962	22 454 962	63 895 889	63 895 889

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond		
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	70	1			183	70	
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		181	57	2	1		181	80	4

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Justification au premier euro
144

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023					PLF 2024						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
IPP - Institut Polytechnique de Paris			22	25				29	41	5		
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	2		412	216	12	1		412	226	18		
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 795	243				1 815	296			
X - Ecole polytechnique			2 691	512	16			2 697	577	15		
Total ETPT	3		5 284	1 123	16	15	2	5 317	1 290	42		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	5 284
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	33
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	5 317
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	33

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Opérateurs
144		

OPÉRATEUR**ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne****Missions**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement (IETA) et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines de la mécanique et des sciences du numérique à des fins d'emploi dans les secteurs de la défense, du maritime, des transports ou encore de l'aéronautique.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances. Enfin, ENSTA Bretagne forme des docteurs et délivre, au sein de l'école doctorale « sciences pour l'ingénieur et le numérique (SPIN), le diplôme correspondant.

ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

Acteur de l'innovation, ENSTA Bretagne contribue au niveau local, régional comme national, aux grands programmes structurants, au service, notamment, du ministère des Armées, des entreprises et de l'Europe.

En tant qu'opérateur, ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022 - 2026, signé le 11 avril 2022.

Le COP fixe des ambitions se déclinant en objectifs opérationnels qui conduiront notamment à améliorer la notoriété de l'école, à accroître ses ressources propres, à nouer des partenariats stratégiques ou encore à valoriser les activités de recherche. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires brestois et lorientais et au travers de coopérations avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2024

En 2024, ENSTA Bretagne poursuivra la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui sont définies dans ce COP permettent de poursuivre le développement de l'école dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, deux programmes du COP portant sur la construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves seront poursuivis, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Bretagne participe à plusieurs cordées de la réussite impliquant quatre collèges et lycées. Elle bénéficie de crédits du plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile à hauteur de 86 k€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	19 063	19 063	21 026	21 026
Subvention pour charges de service public	16 699	16 699	17 436	17 436
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 364	2 364	3 590	3 590
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2	2	0	0
Subvention pour charges de service public	2	2	0	0
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	19 065	19 065	21 026	21 026

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	70	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs sous-plafond et hors plafond sont stables en 2024, les recrutements étant compensés par les départs.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Opérateurs
144		

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme de grand établissement - suite à la modernisation de son statut opérée par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021 modifiant l'organisation et le régime administratif et financier de certains établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche placés sous la tutelle du ministre de la défense - a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés, civils français et étrangers et militaires, dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués notamment au secteur de la Défense.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'École conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. ENSTA Paris est en particulier un acteur du regroupement de grandes écoles du quartier de l'École polytechnique du Campus Paris-Saclay, sous le nom d'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public créé par le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019. Composé de l'École polytechnique, d'ENSTA Paris, de Télécom Paris, de Télécom SudParis et de l'ENSAE Paris, ce nouvel institut a vocation à figurer parmi les meilleurs instituts de sciences et technologies du monde, à l'instar du California Institute of Technology (Caltech) ou du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, ENSTA Paris est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Paris ont été définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-20226 qui a été signé le 11 avril 2022, en cohérence avec le COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris.

Perspectives 2024

En termes de pilotage et de gouvernance, l'année 2024 correspondra à la troisième année du nouveau COP 2022-2026 avec l'engagement d'actions structurantes en cohérence avec la construction et le développement de l'Institut Polytechnique de Paris, mettant la Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de la stratégie d'ENSTA Paris et la Transformation Numérique en tant que vecteur de performance du fonctionnement de l'École. Ces actions permettront le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation, en anticipant les attentes des entreprises et de la société

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Paris s'est positionnée de manière très active sur différents appels à projets régionaux et nationaux. Elle a également obtenu des fonds dans le cadre du plan de relance pour différents projets (par exemple pour la rénovation énergétique de la batterie de l'Yvette).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	20 222	20 222	21 155	21 155
Subvention pour charges de service public	19 276	19 276	20 129	20 129
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	947	947	1 026	1 026
Total	20 222	20 222	21 155	21 155

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	238	261
– sous plafond	181	181
– hors plafond	57	80
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	2	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation du plafond d'emplois, en cohérence avec la trajectoire 2022-2026 du COP, réalisée en 2022 et 2023, permet à l'ENSTA Paris d'accueillir un nombre croissant de doctorants sous financement public (notamment : élèves normaliens, bourses IP Paris, demi-allocations de l'ENSTA Paris venant en complément de financements obtenus par appel à projet). Cela constitue un enjeu majeur en lien avec l'objectif de l'Institut Polytechnique de Paris d'augmenter de façon significative le nombre de doctorants au sein de ses écoles membres. À compter de 2023, le plafond d'emplois est stable.

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

Missions

A la demande du Président de la République, l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis se sont rapprochés pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial dont les missions sont de :

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Opérateurs
144		

- recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine. IP Paris assure pour le compte de ses écoles-membres la gestion centralisée des étudiants en masters IP Paris et des doctorants dans le cadre de l'école doctorale pluridisciplinaire IP Paris, coaccréditée avec HEC Paris, et de l'école doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH), co-accréditée avec l'Université Paris-Saclay.
- conduire, en propre ou en coopération avec des organismes nationaux de recherche, des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial et assurer son rayonnement et sa valorisation ;
- entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation, par un financement des écoles membres, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;
- contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour sa formation, sa recherche et ses talents ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 crée l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes, l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) ainsi que des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 - 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœur et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les organismes nationaux de recherche, d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Perspectives 2024

En matière d'enseignement, le nombre de doctorants inscrit auprès d'IP Paris est en progression significative conformément aux objectifs de moyen terme de l'Institut. L'institut a été lauréat en 2020 de 4 appels projets Écoles Universitaires de Recherche (EUR ; 14 M€ sur 10 ans) et, en 2022, d'un AMI compétences et métiers d'avenir relatif à des formations en intelligence artificielle (7,8 M€ sur 3 ans).

Pour ce qui concerne la recherche, l'institut a été lauréat en 2022 d'un appel à projets Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES ; 28 M€ sur 7 ans), et, en 2023, de l'appel à projets Europe et Mécénat d'Entreprise pour des Ressources AUGmentées DurablEMENT (ASDESR ; 5,7 M€ sur 10 ans) ainsi que pour la première fois

de financements dédiés à la recherche attribués par l'Union Européenne. En outre, il bénéficie de financements privés conséquents via notamment ses centres interdisciplinaires. Par ailleurs, IP Paris très actif dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat, est devenu actionnaire de la SATT Paris Saclay. L'Institut a été lauréat en 2023 du PUI Innovation (5,7 M€ sur 5 ans).

Enfin, suite à la réalisation d'actions de court terme d'aménagement du campus (signalétique, parcours sportif reliant les écoles), des études de faisabilité sont menées dans le cadre du schéma directeur du campus d'IP Paris approuvé par son conseil d'administration.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance à travers ses écoles membres.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	3 462	3 462	4 405	4 405
Subvention pour charges de service public	3 462	3 462	4 405	4 405
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	231	231	554	554
Subvention pour charges de service public	231	231	554	554
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	3 700	3 700	4 900	4 900
Subvention pour charges de service public	3 700	3 700	4 900	4 900
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	7 393	7 393	9 859	9 859

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées ; 4,4 M€) et 192 (ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ; 4,9 M€ et 0,5 M€ transitant par le GENES) et de financements de MESRI fléchés vers des contrats doctoraux et des chaires de professeurs juniors.

Environnement et prospective de la politique de défenseProgramme n° Opérateurs
144**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	70
– sous plafond	22	29
– hors plafond	25	41
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond sont en progression à 29 ETPT presque en ligne avec la trajectoire d'effectifs inscrite dans contrat d'objectifs et de performance signé entre l'établissement et ses deux ministères de tutelle en 2022. Pour tenir compte du rythme de développement de l'Institut, les emplois hors plafond augmentent fortement grâce à la montée en puissance des ressources propres d'origines publiques, hors subventions de l'État, et privées. Enfin, IP Paris fait appel à des apprentis dans le cadre des orientations nationales.

OPÉRATEUR**ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace****Missions**

L'institut a pour mission principale la formation d'ingénieurs, de cadres et de docteurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes. Il délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels il est accrédité, seul ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des diplômes d'établissement.

Dans le cadre de cette mission, l'institut dispense un enseignement supérieur au titre de la formation continue, destinée au personnel civil et militaire des administrations de l'État intervenant dans le domaine aéronautique ou spatial.

Dans les domaines de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique, en propre et en partenariat. Il assure dans ce cadre la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, la promotion et la valorisation des résultats de ses activités de formation et de recherche par des publications, des productions scientifiques et pédagogiques, des brevets et licences d'exploitation et le soutien à la création d'entreprises innovantes. Il s'engage dans cette mission pour maintenir à la pointe mondiale l'industrie et la recherche aéronautiques et spatiales européennes, tant civiles que militaires. Il contribue ainsi à la souveraineté et à la prospérité française et européenne, ainsi qu'au progrès de l'humanité.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre de la défense, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation

L'Institut est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, assisté d'un conseil de la formation et d'un conseil de la recherche

Perspectives 2024

Les perspectives 2024, dans la ligne de la stratégie du COP 2022-2026, sont de développer l'impact de l'Institut sur son environnement avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique, la défense et la souveraineté. Il marque aussi un effort vers la création de formations à distance qui représentent des relais de croissance et de rayonnement, en synergie avec les autres formations, et permettent de toucher de nouveaux publics (formation continue, étudiants internationaux).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024 - Les opérations ont été finalisées en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	43 213	43 213	49 003	49 003
Subvention pour charges de service public	40 849	40 849	42 610	42 610
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 364	2 364	6 393	6 393
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	176	176	201	201
Subvention pour charges de service public	176	176	201	201
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	43 389	43 389	49 204	49 204

La SCSP enregistre une augmentation par rapport au budget initial 2023 prenant notamment en compte l'augmentation du point d'indice et l'inflation. La SCSP intègre également le financement des mesures salariales relatives à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR).

La SCI finance principalement les opérations du CPER 2021 - 2027 pour la part État et des investissements scientifiques différenciants permettant de rester à la pointe des technologies et de la recherche.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° Opérateurs
144

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	628	638
– sous plafond	412	412
– hors plafond	216	226
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	12	18
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'ONERA (l'Office national d'études et de recherches aérospatiales) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;
- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels, une feuille de route scientifique et technologique programmatique explicite les ambitions de l'ONERA en matière de recherche à travers les défis scientifiques du plan scientifique stratégique. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe un cadre à ce pilotage.

Perspectives 2024

La forte implication de l'ONERA dans le plan de relance de l'aéronautique, dans les thèmes structurants de la dissuasion, des systèmes de combat ainsi que de la surveillance de l'espace permet de confirmer la tendance croissante de son activité en 2024. Ces perspectives sont conformes au contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers pour préparer la prochaine rupture technologique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	117 082	117 082	146 831	146 831
Subvention pour charges de service public	114 488	114 488	117 496	117 496
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 593	2 593	29 335	29 335
Total	117 082	117 082	146 831	146 831

La SCI de l'ONERA au titre de l'année 2024 s'élève à 29,3 M€ afin de financer le plan d'investissement de l'ONERA, incluant notamment le projet de regroupement immobilier des emprises en Île-de-France, PRISME.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 038	2 111
– sous plafond	1 795	1 815
– hors plafond	243	296
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (l'X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme	n°	Opérateurs
144		

économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique assure traditionnellement la formation des ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de *Bachelor of science* (premier cycle) et de *masters of science and technology - MSc&T* (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

1. L'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
2. La recherche scientifique et de développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
3. L'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement, qui visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale. Pour ce faire, l'École vise l'accroissement de ses capacités de recherche avec notamment le développement de centres interdisciplinaires au sein de l'Institut Polytechnique de Paris : Énergy for Climate (E4C) depuis 2019, HI ! Paris sur l'intelligence artificielle et la science des données depuis 2020, Centre Interdisciplinaire d'études pour la défense et la sécurité (CIEDS) depuis 2021, *Engineering for Health* (E4H) depuis 2022, SPIRAL (arts, science et citoyens) lancé en juin 2023 et *Materials for Society* (M4S) lancé en juillet 2023.

L'École poursuit la consolidation de ses formations multi cursus d'excellence mais aussi la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2024

L'École polytechnique est depuis 2018 au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit conduire les cinq écoles membres vers un institut de sciences et technologie de rang mondial. En 2023, l'Institut Polytechnique de Paris est classé 10^e mondial et premier français (QS World University Rankings des écoles internationales) en termes de réputation de ses diplômés auprès des employeurs.

L'École polytechnique poursuit son développement dans le cadre de l'Institut polytechnique de Paris. Deux nouveaux *masters of science and technology* ont été ouverts à la rentrée 2023 : *Data and economics for public policy* en partenariat avec Telecom paris, *Data science for finance* en partenariat avec HEC. La première promotion (50 étudiants) du nouveau diplôme conjoint Bachelor X/Master Columbia university commencera son cursus à la rentrée 2024.

Sur le plan du programme pluriannuel d'investissement immobilier, le Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM), destiné à être un lieu emblématique de la coopération entre 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire de Paris-Saclay a été livré à l'été 2023. Le Pôle Mécanique, bâtiment de recherche accueillant des laboratoires de l'École polytechnique et de l'ENSTA Paris, devrait être livré fin 2023-début 2024. L'année 2024 sera marquée par la poursuite des nouvelles opérations prévues par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026 : phase d'étude de la restructuration de l'ensemble central après la notification du marché de maîtrise d'œuvre fin 2023, lancement des travaux de l'opération de relocalisations (fin 2023), études relatives au nouveau bâtiment de recherche et à la rénovation des laboratoires.

La modernisation de la fonction financière va se poursuivre en 2024 avec la consolidation de la démarche analytique et le développement de tableaux de bord permettant de mettre en place un pilotage de la performance par piliers. En complément du SI Finances, l'École va poursuivre sa modernisation financière avec le lancement d'un nouveau SI Missions dont l'objet est de fluidifier le traitement des dossiers au profit des agents et des enseignants chercheurs.

En 2024 sera déployé le nouveau SI RH qui viendra consolider la transformation des fonctions support de l'École engagée depuis 2020.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits du plan de relance (volet énergie) ont permis de procéder à des travaux de rénovations thermiques se terminant en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	115 275	115 275	127 408	127 408
Subvention pour charges de service public	101 089	101 089	103 856	103 856
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	14 186	14 186	23 552	23 552
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 123	5 123	5 647	5 647
Subvention pour charges de service public	5 123	5 123	5 647	5 647
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	120 398	120 398	133 056	133 056

Le niveau de la SCSP de l'école Polytechnique au titre de l'année 2024 s'élève à 103,8 M€, en augmentation pour prendre en compte l'impact de l'inflation, l'évolution du point d'indice, la NPRM (Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires), ou encore le financement de bourses sur critères sociaux.

Une subvention pour charges d'investissement de 23,5 M€ est prévue pour 2024, afin de poursuivre le financement des travaux du plan pluriannuel d'investissements et notamment la rénovation du bâtiment central de l'école.

Les subventions pour charges d'investissement versées à l'établissement sont comptabilisées en tant que financement de l'État parmi les recettes fléchées.

L'école Polytechnique percevra, en gestion 2023, une avance de 2,1 M€ au bénéfice de sa SCI.

L'écart entre le montant de 14,2 M€ du tableau de financement État et le montant inscrit à la ligne financements de l'État fléchés (19,5 M€) vient des subventions et reversements pour les allocations doctorales.

La diminution de trésorerie au 31/12 entre le compte financier 2022 et le BI 2023 s'explique par le solde budgétaire ainsi que les reports de décaissements notamment sur les opérations du plan pluriannuel d'investissements, la levée de la réserve de précaution, de moindres charges sur la fin de l'exercice et les opérations non budgétaires liées à la trésorerie.

Environnement et prospective de la politique de défense

 Programme n° Opérateurs
 144

 CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023	PLF 2024
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 203	3 274
– sous plafond	2 691	2 697
– hors plafond	512	577
<i>dont contrats aidés</i>	<i>16</i>	
<i>dont apprentis</i>		<i>15</i>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des emplois sous plafond est liée à l'augmentation du plafond d'emplois des élèves polytechniciens (de 1650 ETPT en 2023 à 1656 ETPT en 2024).